

CHARTRE

L'Association Nationale des Equipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce, rassemble des professionnels et des grandes Associations Nationales de professionnels, de parents et de personnes handicapées ayant pour objectif commun fondamental le droit de l'enfant en difficulté à recevoir précocement les soins, l'éducation et l'accompagnement de qualité qu'il requiert, au cœur de sa famille et avec la participation de celle-ci.

Que le jeune enfant présente un développement perturbé ou qu'il soit en situation de handicap, il doit pouvoir grandir et évoluer dans les meilleures conditions possibles, dans son milieu et avec l'aide et le soutien des équipes.

L'ANECAMSP, conformément au mouvement général des idées et aux textes législatifs et réglementaires dans la continuité de ses valeurs fondatrices adhère aux droits fondamentaux actuels sans exclusive :

- ◆ la *non discrimination* de la personne affectée du fait d'une maladie ou d'un handicap dans l'accès aux soins et leur optimisation, et dans l'éducation,
- ◆ l'enfant, *sujet* en développement, au centre du dispositif de soins et de prise en charge,
- ◆ la *primauté des parents et la liberté de choix* dans les décisions qui s'imposent (projets de soins, projets éducatifs, mode d'insertion, etc.), et la liberté de leur choix,
- ◆ le *libre accès aux informations* concernant la personne malade ou handicapée.

Du fait des objectifs particuliers de l'action médico-sociale précoce, L'ANECAMSP soutient également les valeurs fondatrices :

- ◆ l'importance de la prévention,
- ◆ la *précocité* d'intervention, sans attendre le diagnostic pour agir,
- ◆ l'*approche globale* de l'enfant et de sa famille, dans sa singularité, dans ses multiples composantes, somatique, psychologique et sociale,
- ◆ la *valorisation des compétences* tout en identifiant les déficits,
- ◆ la prise en charge *ambulatoire* et de *proximité* pour permettre le maintien de l'enfant dans son milieu naturel aussi longtemps que ses besoins et ceux de sa famille le requièrent, et la mise en place de relais à l'issue de la prise en charge,
- ◆ la *transdisciplinarité* déclinée en interne par un *travail d'équipe* coordonné, comme en externe avec le *travail en réseau*,
- ◆ la promotion de pratiques de qualité régulièrement réévaluées.

L'ANECAMSP a le souci de garantir une éthique dans les pratiques des professionnels qui :

- ◆ favorise l'échange d'expériences dans l'exercice de leur travail,
- ◆ fournisse l'ancrage indispensable à leur engagement,
- ◆ encourage l'initiative, l'interrogation constante sur leurs pratiques et la formation,
- ◆ permette la confrontation des différentes approches dans le respect des idées de chacun dans tous les champs du handicap et de l'humain.

